



Commune de
St-Sulpice

MUNICIPALITÉ

INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAL

BILAN DE LÉGISLATURE

(1^{er} JUILLET 2021 – 30 JUIN 2026)

1. PRÉAMBULE

La Municipalité en fonction entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2026 s'est donné cinq ambitions principales dans son plan de législature :

- Assurer des services de qualité ;
- Encourager la cohésion sociale ;
- Favoriser une riche offre de loisirs ;
- Promouvoir le développement durable ;
- Garantir la santé des finances.

Arrivée au terme de son mandat, elle livre ici son bilan dans ces différents domaines.

Ce document se concentre sur les réalisations de la Municipalité. Il ne comprend ni les activités de gestion courante ni les nombreux engagements extérieurs de l'exécutif, bien que ces deux tâches prennent un temps considérable et participent pleinement à la défense des intérêts de la Commune.

2. LA SITUATION AU 1^{er} JUILLET 2021

La législature 2021-2026 a débuté dans un contexte difficile caractérisé par un budget de fonctionnement chroniquement déficitaire et une série de chantiers en souffrance sur fond d'exigences croissantes de la population et de l'État.

Les finances. Entre 2017 et 2021, les pertes essuyées par la Commune ont été en moyenne de 1,2 million de francs par année, sur un budget d'un peu plus de 30 millions. La Municipalité de l'époque a tenté à plusieurs reprises d'assainir la situation en augmentant le taux d'imposition mais elle s'est chaque fois heurtée au refus du Conseil communal.

Les chantiers. Les principaux projets en souffrance au 1^{er} juillet 2021 étaient la construction attendue depuis longtemps d'une nouvelle voirie-déchèterie, l'agrandissement du Collège des Pâquis (proche de la saturation quelques années après son entrée en service), la rénovation des immeubles du patrimoine financier de la Commune, la réfection de l'église romane, la création d'une zone 20 au cœur du village et la valorisation de diverses installations dans le parc du Russel. Sans compter la réhabilitation de nombreuses infrastructures en mauvais état : routes défoncées, collecteurs rouillés, stations de pompage ou de relevage frappées de vétusté.

La population. L'évolution démographique de Saint-Sulpice posait alors un double défi aux autorités. Le premier était quantitatif : la population était passée de 3'248 à 4'909 habitants entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2020, une croissance de plus de 50 % qui avait augmenté d'autant la demande de services. Le second était qualitatif : l'augmentation du nombre et des attentes des familles mettait sous pression l'offre de la Commune dans les domaines du préscolaire (garderie), du parascolaire (UAPE) et de l'extrascolaire (réfectoire).

L'État. Le Canton sollicitait toujours plus Saint-Sulpice. Il le faisait en lui imposant de nouvelles lois chronophages, ainsi que des projets liés à ses propres objectifs, par exemple en matière de renaturation des cours d'eau. Dans ce programme figurait notamment la reconfiguration du Laviau, qui supposait le transfert des amarrages de la Venoge, le déplacement des terrains de football et l'assainissement de sites pollués.

3. LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité de Saint-Sulpice a été élue en deux tours, en mars 2021, avant de se donner tacitement un syndic.

Composée à l'origine de quatre membres de l'Association Saint-Sulpice Ensemble (ASSE) et d'un membre des Serpelious de Centre-Droite (SCD), elle a connu très tôt la démission d'une municipale et son remplacement par un nouveau titulaire issu d'une élection complémentaire.

Passée à trois ASSE et deux SCD, elle a connu depuis lors une grande stabilité tant dans sa composition que dans la répartition de ses dicastères.

Ces domaines se sont répartis de manière quasiment inchangée comme suit :

Etienne Dubuis, syndic : Administration générale - Ressources humaines - Finances - Développement économique - Aménagement du territoire - Mobilité - Paroisses ;

Olivier Matthey : Cohésion sociale - Seniors - Bâtiments communaux - Informatique – Télécom – Office de la population ;

Anne Merminod : École - Préscolaire et parascolaire - Jeunesse - Culture - Tourisme - Développement durable - Naturalisations ;

René Piller : Police - Service du feu - Protection civile - Affaires militaires - Police des constructions - Sociétés locales - Sport ;

Corinne Willi : Voirie - Domaines, ports et forêts - Routes - Services industriels et éclairage public - Assainissement.

La vice-syndicature a été assumée de manière successive par :

- Anne Merminod, de 2021 à 2023 ;
- René Piller, de 2023 à 2024 ;
- Corinne Willi, de 2024 à 2026.

L'activité de la Municipalité en quelques chiffres :

Du 1^{er} juillet 2021 au 31 mai 2026, la Municipalité a :

- tenu 206 séances ordinaires ;
- organisé une soixantaine de séances extraordinaires (consacrées à un thème particulier) ;
- pris 3'670 décisions ;
- publié 85 préavis, dont 5 rapports de gestion ;
- répondu à 9 initiatives du Conseil communal.

4. LES RÉALISATIONS

Qu'en a-t-il été de l'application du programme de législature ? Les réalisations de la législature sont ici mises en regard des cinq ambitions principales de la Municipalité :

- (1) Assurer des services de qualité
- (2) Encourager la cohésion sociale
- (3) Favoriser une riche offre de loisirs
- (4) Promouvoir le développement durable
- (5) Garantir la santé des finances

Ces réalisations sont listées ici par ambitions et par objectifs.

AMBITION 1 : ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ

Le programme de législature prévoyait de servir cette ambition à travers :

- a) Une administration efficace
- b) Une offre scolaire et parascolaire étendue
- c) Des infrastructures régulièrement entretenues
- d) Une sécurité proche du citoyen

Ambition 1 Objectif a - Une administration efficace

Municipalité

- Établissement d'une ligne hiérarchique claire entre les municipaux et les chefs de service (selon le principe que chaque chef de service a un répondant principal à la Municipalité).
- Nouveau règlement de fonctionnement de la Municipalité.
- Augmentation du taux d'activité des membres de la future Municipalité, en réponse à une motion du Conseil communal.

Administration

- Renforcement du Greffe face à la multiplication des sollicitations.
- Modernisation de l'Office de la population-Réception, par l'imposition de la connaissance de l'anglais, la création d'un guichet virtuel communal (eAdmin) et l'adoption du système de facturation en ligne eBill.
- Remise à niveau de la tenue des archives.

Informatique

- Implémentation d'un guichet virtuel communal.
- Ajout de nouvelles fonctionnalités sur le site internet (traduction automatique en 13 langues, chatbot).
- Renforcement de la sécurité informatique sur les plans matériel et humain.
- Remplacement des serveurs physiques et virtuels du parc informatique communal.
- Achat d'ordinateurs portables pour permettre le télétravail d'un grand nombre de collaborateurs.
- Mise à jour du parc informatique en Windows 11.
- Passage de toute la téléphonie communale sur 3CX (VoIP).
- Implémentation de l'application eSéances Executive pour les séances de Municipalité.
- Implémentation du portail Tipee pour la gestion du personnel.

Ressources humaines

- Établissement d'un nouveau règlement du personnel, d'une nouvelle grille salariale, d'une dizaine de directives d'application du règlement du personnel et d'une dizaine de règles d'application du règlement et des directives.
- Mise en place d'un dispositif de santé et de sécurité au travail (MSST).
- Établissement de tableaux de bord RH et d'une prévision de l'évolution du personnel à 3 ans.
- Publication d'un Guide des apprentis et d'une charte d'apprentissage.
- Création de deux lettres d'informations internes, l'une sur l'actualité de la Commune, l'autre sur l'actualité du personnel.
- Transfert de l'entretien des bâtiments communaux à des entreprises de conciergerie externes.

Police des constructions

- Permis de construire délivrés (au 3 juin 2026) : 167
- Autorisations administratives délivrées (au 3 juin 2026) : 153
- Autorisations d'abattage d'arbres délivrées (au 3 juin 2026) : 138
- Directive d'application de l'article 3.6 du Règlement général sur l'aménagement du territoire et des constructions concernant l'octroi d'un bonus en cas de bonne pratique énergétique.

Voirie

- Mise en place d'une nouvelle stratégie de remplacement des véhicules utilitaires et début d'exécution.
- Rénovation du parc du Pélican.

Ambition 1 Objectif b - Une offre scolaire et parascolaire étendue

- Achèvement du bâtiment de la garderie et mise en route de la structure.
- Agrandissement de 50 % des capacités d'accueil de la garderie, de l'UAPE et du réfectoire.
- Professionnalisation du réfectoire.

Ambition 1 Objectif c - Des infrastructures régulièrement entretenues

Bâtiments

- Étude d'avant-projet de la construction d'une nouvelle voirie-déchèterie-bâtiment administratif dans la zone d'activité. Demande d'un crédit de projet définitif.
- Étude préliminaire de l'augmentation des capacités du collège par la construction d'un bâtiment pour le parascolaire (UAPE) et l'extrascolaire (réfectoire notamment) pour la rentrée 2028.
- Octroi d'un droit distinct et permanent sur la parcelle 290 sise au chemin du Bochet 1 pour la construction et la rénovation de deux bâtiments en vue de la création d'une vingtaine de logements.
- Fiches d'identité pour tous les bâtiments communaux.
- Église : réparations d'urgence, expertise de la façade en prévision d'une rénovation, remplacement des systèmes d'alarme effraction et incendie, réparation de la sono.
- Collège des Pâquis, Pavillons, Garderie : procédures pour limiter la chaleur, panneaux de basket réglables en hauteur, pose de stores, remplacement d'une pompe à chaleur (PAC).
- Foyer des Pâquis : création d'un WC PMR.

- Centre 52 et 59 : installation d'une PAC géothermique et de panneaux solaires, remplacement d'un ascenseur-monte-charge, réfection de la chambre froide de l'Auberge, transformation de la sono de la salle du Conseil communal, transformation de l'ancien local à citerne en local de tir au pistolet.
- Terrains de football du Laviau : rafraîchissement et remise en état des vestiaires.
- Refuge : rénovation des façades, des portes de cuisine, remplacement de convecteurs et du grill.

Routes

- Achèvement du troisième tronçon de la RC1 « Tir fédéral - Venoge ».
- Réfection du chemin du Russel : travaux de réaménagement de chaussée/trottoirs et renouvellement ponctuel des collecteurs publics d'eaux claires et d'eaux usées.
- Création de 4 arrêts le long de la nouvelle ligne MBC 701.
- Préparation du réaménagement des quais de bus de la ligne TL 31 et du remplacement des abribus existants dans le but de les rendre conformes à la Loi sur l'égalité pour les handicapés.
- Réaménagement du terminus « Venoge, Nord » de la ligne TL 33 en prévision de l'arrivée de bus articulés.

Éclairage

- Mise en place d'une politique de renouvellement de l'éclairage public annuel en vue d'un passage au LED.
- Rénovation de l'éclairage public au parc du Russel, au chemin du Crêt, au chemin du Russel, à la rue du Centre et sur la route de Vallaire.
- Mise à niveau de l'éclairage public de la RC1, tronçon du giratoire de Forel au carrefour Pré-Fleuri.

Télécommunications

- Veto aux antennes Swisscom de 25 et 30 mètres prévues au chemin du Bochet et au chemin du Bois.
- Accord avec Swisscom pour améliorer les performances de l'antenne de l'Auberge communale et discussions concernant les antennes réseau mobile 5G.
- Soutien au développement de la fibre optique sur le territoire de la commune.

Ambition 1 Objectif d - Une sécurité proche du citoyen

- Établissement d'un Plan de continuité de la gestion communale en cas de crise et création d'un Point de rencontre d'urgence (PRU) autonome sur le plan énergétique.
- Remise en état de l'abri PC du Bochet 1.
- Réalisation d'un règlement sur la vidéosurveillance.
- Rencontres avec les riverains du bord du lac autour de l'augmentation des nuisances sonores, établissement d'une convention avec les voisins du parc du Pélican.
- Achèvement de la mise en conformité de la signalisation routière et du marquage au sol.
- Mise en place d'un système de paiement pour le parcage des véhicules dans la zone du Laviau.
- Pose de barrières et de poteaux dans le parking des Pierrettes pour y limiter la circulation.
- Pose de plots en béton pour empêcher le stationnement sauvage des caravanes.
- Prescription municipale sur l'usage des souffleurs à feuilles.

AMBITION 2 : ENCOURAGER LA COHÉSION SOCIALE

Le programme de législature prévoyait de servir cette ambition à travers :

- a) Une aide aux sociétés locales
- b) Un soutien aux commerces de proximité
- c) Une attention particulière aux jeunes, aux seniors et aux personnes atteintes d'un handicap
- d) Des encouragements aux événements festifs, organisés ou non par la Commune
- e) Une bonne circulation de l'information entre les autorités et la population

Ambition 2 Objectif a - Une aide aux sociétés locales

- Aides financières versées annuellement aux sociétés locales.
- Assistance régulière aux événements organisés par les sociétés locales.

Ambition 2 Objectif b - Un soutien aux commerces de proximité

- Accompagnement de la création d'une agence postale en lieu et place de l'office de poste.
- Modification du bail de l'Auberge communale.
- Assistance à des entreprises et dépenses régulières dans les commerces et restaurants locaux.

Ambition 2 Objectif c - Une attention particulière aux jeunes, aux seniors et aux personnes atteintes d'un handicap

- Création d'un centre de jeunes.
- Soirée de réception pour les nouveaux majeurs.
- Soirée s'adressant aux nouveaux seniors (nouveau).
- Sorties annuelles des aînés sur le lac, puis, en l'absence de bateaux de la CGN, au Cirque Knie.
- Soutien financier et logistique au Réseau 4 S.

Ambition 2 Objectif d - Des encouragement aux événements festifs

- Organisation d'un 1^{er} août adapté à la pandémie de Covid. Puis célébrations classiques.
- Soutien aux sociétés locales, notamment à l'Abbaye des lacustres lors de son 100^e anniversaire.
- Installation d'un Biergarten sur l'esplanade du 14 avril durant 5 mois.

Ambition 2 Objectif e - Une bonne circulation de l'information entre les autorités et la population

- Information régulière à la population à travers différents canaux : site communal, tout-ménage, messages dans le bus.
- Démarches participatives (PA Laviau, Zone 20 et Parc du Russel) et soirées d'information.
- Soutien au développement du Serpeliou, rédaction d'articles dans tous ses numéros.
- Réalisation d'un calendrier des manifestations, encarté dans le Serpeliou.
- Porte ouverte du syndic chaque mardi matin.

Ambition 2 Autres

- Organisation d'un comptoir pour les nouveaux habitants.
- Aides ponctuelles à des citoyens en difficultés financières.
- Désignation d'un répondant communal à l'intégration.
- Accompagnement de réfugiés ukrainiens.

AMBITION 3 : FAVORISER UNE RICHE OFFRE DE LOISIRS

Le programme de législature prévoyait de servir cette ambition à travers :

- a) Le réaménagement du Laviau et la renaturation de la Venoge
- b) L'installation d'une nouvelle aire de jeu, ainsi que la réhabilitation de la zone sportive du parc du Russel
- c) La création d'itinéraires pédestres à travers la commune
- d) Une diversification de l'offre culturelle

Ambition 3 Objectif a - Le réaménagement du Laviau et la renaturation de la Venoge

- Établissement du plan d'affectation « Au Laviau ».
- Discussions avec le Canton sur son Plan d'affectation (PAC) de la Venoge.
- Renouvellement de la concession sur le port de la Venoge.
- Obtention d'un crédit d'études en vue du déplacement du port de la Venoge vers le sud du Laviau (projet avorté après son refus par le Conseil communal de Préverenges).
- Reprise en main par la Commune de 3 cabanons dans le Laviau.
- Établissement d'un devis pour la création d'une nouvelle zone sportive dotée de deux terrains de football.
- Étude de l'assainissement de l'ancienne zone des cibles.

Ambition 3 Objectif b - L'installation d'une nouvelle aire de jeu, ainsi que la réhabilitation de la zone sportive du parc du Russel

- Étude préliminaire du réaménagement du parc du Russel.
- Début de la reconfiguration du parc du Russel par la pose de nouveaux équipements : BoxUp, jeu d'échec, pumtrack (à titre d'essai pendant un mois).

Ambition 3 Objectif c - La création d'itinéraires pédestres à travers la commune

- Pose de panneaux indicatifs des temps de parcours entre différents sites.

Ambition 3 Objectif d - Une diversification de l'offre culturelle

- Organisation de cinq éditions du Festival des arts de rue, de trois représentations du Théâtre Kléber-Méleau et de trois séances de cinéma en plein air.
- Élaboration d'agendas des événements organisés dans la commune.
- Participation à l'élaboration d'agendas culturels recensant les événements du district et soutien à la manifestation de district « Hyper Ouest ».

Ambitions 3 Autres

- Installation de deux stations de paddles et d'une station de kayaks en libre-service.

AMBITION 4 : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme de législature prévoyait de servir cette ambition à travers :

- a) Un encouragement à l'efficacité énergétique et aux énergies alternatives
- b) Une gestion durable des déchets
- c) Un soutien à la diversification des moyens de locomotion
- d) Le développement de zones à vitesse réduite
- e) La promotion des espaces verts comme moyen de s'adapter au réchauffement climatique et de favoriser la biodiversité
- f) La lutte contre les pollutions de l'air et du sol
- g) La sensibilisation des enfants à la nature

Ambition 4 Objectif a - Un encouragement à l'efficacité énergétique et aux énergies alternatives

- Étude d'un réseau de chauffage à distance à partir du lac, en collaboration avec la commune d'Ecublens, et lancement de l'appel d'offres pour sa réalisation.
- Étude sur la mise à disposition de bornes de recharge publiques pour les voitures électriques.
- Création d'indicateurs énergétiques à l'échelle de la commune et du district.
- Élargissement du catalogue des subventions.
- Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments via le programme « Ouest rénove », avec accompagnement des propriétaires dans leurs démarches techniques et administratives.
- Mise en place d'un partenariat avec un centre de compétences (projet GROUP-IT) pour accompagner les propriétaires dans l'installation de panneaux solaires.
- Coaching pour réduire les émissions de CO2 : projet « Ma Commune et moi ».
- Extinction partielle de l'éclairage public dans le cadre de la Nuit des Perséides, accompagnée d'une animation, durant quatre années consécutives.

Ambition 4 Objectif b - Une gestion durable des déchets

- Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets.
- Mise en place d'un tri des déchets spéciaux sécurisé à la déchetterie et conforme à la réglementation en vigueur.

Ambition 4 Objectif c - Un soutien à la diversification des moyens de locomotion

- Mise en place d'une offre de vélos en libre-service (VLS).
- Organisation d'ateliers (réparation de vélos, zéro déchets).
- Remplacement de 5 places de parc pour voiture par des racks à vélo au parc du Pélican.
- Remplacement progressif des bancs par un modèle à deux hauteurs avec accoudoirs (favorable aux personnes à mobilité réduite) sur le domaine public.

Ambition 4 Objectif d - Le développement de zones à vitesse réduite

- Étude de projet (finale) d'une zone de rencontre au centre du « village » et d'une prolongation de la zone 30 de la rue du Centre jusqu'au chemin des Jordils.

Ambition 4 Objectif e – La promotion des espaces verts comme moyen de s'adapter au réchauffement climatique et de favoriser la biodiversité

- Revitalisation des rives de Dorigny avec création d'une place d'observation.
- Mise en place d'une série de mesures pour protéger le lézard vert, en collaboration avec le Canton.
- Lancement de l'inventaire des arbres remarquables sur le territoire communal.
- Instauration d'une politique de surveillance, de recensement et de lutte contre les néophytes envahissants (animaux et végétaux).
- Remplacement progressif des haies de lauriers et des plantes ornementales malades par des espèces locales.
- Adhésion à la charte cantonale des talus pour un entretien respectueux des bords de route.

Ambition 4 Objectif f – La lutte contre les pollutions de l'air et du sol

- Évaluation des risques de pollution et de débordement en cas de coupures d'électricité et estimation des mesures préventives à appliquer.
- Lancement de la remise en état du réseau communal d'épuration à la suite de la réalisation d'un état 0.
- Audit des stations de pompage et de relevage.
- Établissement d'un partenariat avec le Service de l'eau de Lausanne pour l'entretien des STAP et des STREL.
- Création d'une association de communes en charge de la gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy.

Ambition 4 Objectif g – La sensibilisation des enfants à la nature

- Organisation d'actions de sensibilisation des enfants à la nature, notamment le projet « 123... Nature » (stands, balades, concours photo, animations scolaires).
- Sorties nature et création artistique suivies d'une exposition participative dans le cadre du projet NatuRegards (deux éditions consécutives).
- Sorties pour le nettoyage des rives du lac par les écoles et la garderie, avec goûters « zéro déchets ».
- Animation du potager de l'école avec le projet Légumes perchés.

AMBITION 5 : GARANTIR LA SANTÉ DES FINANCES

Le programme de législature prévoyait de servir cette ambition à travers :

- a) La maîtrise des coûts et des dépenses
- b) Un taux d'imposition attractif (largement inférieur à la moyenne cantonale)
- c) Le dégagement d'une marge d'autofinancement positive
- d) Le recours à l'emprunt pour la construction d'infrastructures
- e) Le remboursement des emprunts à un rythme régulier
- f) Une multiplication des sources de revenus, y compris la vente de terrains pour financer de gros investissements
- g) Une participation proactive au développement de la zone d'activité

Ambition 5 Objectif a - La maîtrise des coûts et des dépenses

- Réalisation d'une planification financière.
- Réduction de la taxe d'épuration (qui excédait les besoins depuis de nombreuses années).
- Augmentation de la taxe déchets (pour équilibrer le compte ad hoc).

Ambition 5 Objectif b - Un taux d'imposition attractif (largement inférieur à la moyenne cantonale)

- Proposition d'une hausse du taux d'imposition de 55 à 57 et de l'impôt foncier de 0,8^{0/00} à 1,2^{0/00} pour rééquilibrer les finances. (Projet rejeté en référendum).

Ambition 5 Objectif c - Le dégagement d'une marge d'autofinancement positive

- La marge d'autofinancement a été pratiquement nulle sur la période en raison du rejet de la hausse du taux d'imposition proposée en 2021.

Ambition 5 Objectif d - Le recours à l'emprunt pour la construction d'infrastructures

- Les montants dépensés ont été puisés dans la trésorerie en raison de taux d'intérêt négatifs. Concernant essentiellement des études, ils ont par ailleurs été inférieurs aux prévisions.

Ambition 5 Objectif e - Le remboursement des emprunts à un rythme régulier

- Empêchée par le rejet de la hausse du taux d'imposition.

Ambition 5 Objectif f - Une multiplication des sources de revenus, y compris la vente de terrains pour financer de gros investissements)

- Projet de mise en DDP des deux grandes parcelles du chemin du Pâqueret à des fins d'activité (abandonné parce que pas assez rentable).
- Mise en DDP de la parcelle du Bochet 1.
- Estimation de la valeur de plusieurs parcelles communales et remaniement parcellaire.
- Préparation d'une taxe relative au financement des équipements communautaires.

Ambition 5 Objectif g - Une participation proactive au développement de la zone d'activité

- Préparation avancée d'une sortie de la rue des Jordils sur la RC1.

HORS PLAN DE LÉGISLATURE

Aménagement du territoire

- Accompagnement du plan de quartier « Sus le Jordil » avec obtention de servitudes de passage pour la mobilité douce, l'installation d'un trottoir sur la rue du Centre et l'aménagement de quelque 1'500 abris de protection civile (projet accepté par le Conseil communal, puis rejeté en référendum). Réouverture du dossier.
- Accompagnement du plan d'affectation « Vallaire » (rejeté par le Conseil communal sur recommandation de la Municipalité).
- Avant-projet de réaménagement du centre du village pour le rendre plus convivial et mieux adapté au réchauffement climatique.
- Entreprise de correction fluviale de la Chamberonne, mise à l'enquête et appel d'offres.
- Révision de la servitude publique sur la parcelle 67, au bas du chemin des Chantres.
- Modification du plan fixant la limite des constructions au chemin du Pâqueret.

Mobilité (en plus de l'objectif 4 d « développement de zones à vitesse réduite »)

- Mesures de sécurisation des trottoirs à la rue du Centre.
- Création d'une zone de dépose devant le collège des Pâquis.
- Suppression d'un gendarme couché au chemin du Petit-Port.
- Adaptation de la directive sur l'aide au transport des personnes à mobilité réduite.